



Envoi par courriel

Ottawa, le 16 décembre 2008

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission d'enquête

Objet: Question DQ3 de la commission d'examen conjoint du projet de complexe hydroélectrique de la rivière Romaine

Madame,

Suite à votre lettre du 7 novembre dernier ou vous nous avez transmis la question DQ3 de la commission d'examen conjoint, et suite à notre courriel du 19 novembre, nous vous transmettons formellement ci-bas notre réponse.

RNCan ne possède pas l'expertise pour donner un avis sur la possibilité qu'une augmentation des algues toxiques dans le fleuve soit occasionnée par les travaux du projet de la Romaine. Nous suggérons que la commission d'examen conjoint consulte le ministère des Pêches et océans, ou le ministère de l'Environnement, pour un avis sur ce sujet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Margo Burgess

Gestionnaire
Évaluations prescrites par la loi: environnement,
ressources minérales et énergétiques
Secteur des Sciences de la terre
Ressources naturelles Canada